

C. 43.
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, ayant pour objet d'assurer le secret du vote dans les scrutins publics (nommée le 17 juin 1880).

17 juin
MM.

- 1^{er} BUREAU : CORNE.
2^e — MASSÉ.
3^e — GUIFFREY.
4^e — HALGAN.
5^e — BONNET.
6^e — DUPOUY.
7^e — HUGUET (A.).
8^e — GRIFFE.
9^e — LAMORTE.

C. 43.

Séance du 18 Juin 1880

La séance est ouverte à 8h 1/4

Président M. Cornu

Secrétaire M. Halgan.

M. Halgan demande la parole pour présenter ses observations contre le projet. Il considère l'usage de enveloppes comme un moyen plus difficile à la manipulation populaire. L'insertion de viellots de la diffusion de la Bulletin peut le nuire à travers l'enveloppe.

M. le Président invite les membres à donner leur opinion sur ces. M. Cornu rend compte de l'embarras de nombreux qui opèrent que c'était le meilleur moyen d'assurer ^{la sécurité} des votes. M. Messis dit que dans son bureau on s'est efforcé contre les inconvénients des votes de secret en faisant le agissement frauduleux, qui gênerait le vote de. Il admet et permettrait un vote de présence à l'égard de certains électeurs. Le vote sur enveloppe est protégé au secret. Le bureau doit être qu'il ne fait aucune question qui lui doit être appliquée avec précision française. M. Gueffroy dit que son bureau a été favorable au projet en tant que directeur sur les restrictions l'électeur à une surveillance qui d'ici quelques et que ce doit être un motif pour que les élections se réalisent en plus grand nombre au secret. Un Bureau doit être le mieux possible au nom de la bureau. M. Dupont dit que dans son bureau on n'a pas trouvé la loi inutile mais insuffisante, on a vu un vote qui l'électeur envoie lui-même son vote et qu'il ne faut dans bureau il n'y a eu aucune objection. M. Giffre dit que le conseil pour recueillir le projet lui-même pour être le mieux dans le bureau.

M. Lamotte dit qu'on s'embarrasse la discussion
 a été en vain, on a soutenu que en vertu de la
 garantie des électeurs, M. Lamotte a soutenu que c'était
 au contraire une garantie. Surtout il demanderait
 que la distribution de votes par les listes fut à la
 portée des votes.

M. Griffe a la parole pour la discussion et
 approuve la loi dans toute son étendue. M.
 Griffe n'a rien pour proposer, car tout est à ce point
 dit M. Lamotte que la distribution est faite, il n'y a
 de distribuer des ~~bulletins~~ ^{enveloppes} les enveloppes étant fournies
 par le département de la fraude nous ne pouvons
 plus que les enveloppes soient uniformes. Il voudrait
 seulement qu'il y ait ^{un dépôt} pour assurer la sincérité
 et l'absence de vote, on fait voter, le bulletin, la liste,
 le président fait un enregistrement par un employé et
 le bulletin est remis d'accord avec l'enregistrement.
 il demanderait qu'il y ait plus qu'un paragraphe mais
 une à quatre ou cinq questions, comme on l'a vu
 de la fraude et qu'il soit possible de la poursuivre,
 y a-t-il nécessité d'ajouter cette disposition au
 loi, non si elle doit retarder l'application
 de la loi.

M. Lamotte croit que les modifications proposées
 font un obstacle à l'application de la loi.

M. Griffe revient à ses propositions, d'autant qu'il y
 a un préjudice à la chambre pour représenter les
 fraudeurs.

M. Thiers est que l'application de la loi sera
 plus que satisfaisante dans les communes
 populaires.

Il se passe à la discussion de l'article

M. Guiffey demande que l'on s'occupe de l'encadrer
M. Dupuy. L'élève centre l'art 1^{er} qui semble annoncer
le bulletin si l'on s'occupe de l'encadrer. L'élève demande
être libéré de l'encadrer ou de ne pas en encadrer sur ses
à voir que les membres de l'encadrer s'occupent
opulentes aux d'elles de la République.

M. Lamotte, pense que l'obligation de l'encadrer est
contraire à la liberté de la presse. Le bulletin ne sera
annulé quant et qu'il aura été une fois.

M. Guiffey insiste sur l'encadrer l'encadrer qui
des autres le sera de voter et l'indiquent en l'encadrer.
M. Lamotte craint que l'on ne donne à l'encadrer une
enveloppe qui contiendrait un bulletin imprimé.

M. Guiffey dit qu'il y a une mesure administrative
à prendre pour que les enveloppes soient bien le bulletin
de vote et que par conséquent l'encadrer ne soit
pas cherché de voir les enveloppes de voter le bulletin
de vote. — Art. 1^{er} est adopté.

Art. 2. est adopté.

art. 3. adopté.

art. 4. adopté.

M. Dupuy demande si l'encadrer en l'encadrer
pour l'encadrer de voter.

M. Guiffey dit qu'une enveloppe en l'encadrer ne
en quel que soit l'encadrer d'un quel que soit l'encadrer
qu'elle soit bien qu'elle contient soit être acceptée.

M. Guiffey et M. Lamotte partagent l'avis de
proposant. M. Dupuy demande si
l'encadrer fera une indication dans le
appart comme marqué d'une ligne en l'encadrer

art. 4. adopté

art. 5. adopté

art 6. adopté

M. Griffe est nommé rapporteur.

M. Hugues demande que la loi soit applicable
aux colonies. M. Griffe pense qu'il en fera par
modifiant la loi et qu'il fera tout en proposant
une autre pour la colonies.

Le Président

L. Corne

Le secrétaire

G. Griffe

Séance du mardi 22 Juin

Présidence de M. Corne.

M. Griffe rapporteur, donne lecture de son travail.
La commission examine les amendements de M. de
Rogier, de Proffiter et de M. Schallier et
Dermayer.

Seances du Samedi 26 Juin

Présidence de M. Cornu

La séance est ouverte à 2 h 1/2

M. Griffes a vu le ministre et lui a prouvé de sa façon représentative dans le sein de la commission que lui donne de englobées M. Courcoue en être de ce qui pour croître.

M. Courcoue a pu entre d'abord de observations sur l'art 6. Le régime de carte n'est pas une dépense obligatoire. Il faudrait que cette dépense soit en partie pour assurer la fabrication et la distribution de cartes.

Il pourrait être utile de diffuser sur cette question par des élections un tel entendement. Donc la possibilité de lui ou avoir supprimé le régime de carte.

M. Griffes d'accord avec les collègues présents que cette dépense doit être à la charge de l'état. Il est même été question d'un crédit de 200,000 fr. Il n'est pas à aucun titre qui doit être cette dépense facultative ou obligatoire à la charge de la commune. Il n'est pas que cette dépense fut à la charge de l'état

M. Courcoue n'a aucune objection à ce que cette dépense soit mise à la charge de l'état. Le chiffre de la dépense pour ultérieurement fixé au budget.

M. Halgan désirait que de carte soient envoyés à tout le monde et une manière d'engager sur la situation à être au vote.

M. Courcoue ne s'oppose pas aux principes si facile pour voir les complications de la pratique.

M. Griffes rappelle que la commission a examiné les amendements de M. M. Buffentin et Rogues et a pu en fournir un signalement

M. Guessey propose de placer en fait une
une R F par l'aplat qui recouvre l'enveloppe
M. Courcier avertit ensuite la question de
l'application d'avant que le dit en recouvre
suffisant pour servir à l'application avant la
prochaine élection.

M. Guessey fait remarquer que l'enveloppe
est M. Courcier pour servir d'avis de vote, que
la grande de Bulletin peut être un indicateur
de la nature des votes.

M. Courcier en dit aussi qu'il faut l'aplat en
premier papier, l'emploi de l'enveloppe.

M. Courcier fait remarquer qu'il faudrait pour les
enveloppes et feuilles, on pourrait en faire toute la
enveloppe disponible chez le marchand.

M. Courcier fait remarquer qu'il en sera toujours
sur des copies de enveloppes sur la base au électoral,
et les deux sur des copies de enveloppes.

M. Guessey propose d'insérer dans la loi que les
enveloppes soient à la disposition du bureau qui
les remet à l'électeur.

M. Huguette fait remarquer que si l'enveloppe est
remise dans la salle des votes le papier de Bureau
pourra recouvrir le bulletin.

M. Courcier dit aussi qu'il a vu dans la salle
un employé pour qu'il électeur pour servir sur
Bulletin dans l'enveloppe.

M. Courcier propose que les habitants à ce sujet par
la voie du bureau.

M. Courcier propose que les détails de l'application
soient remis à l'administration.

M. Guessey propose que l'on apporte une proposition

4
la estimer; et que de plus il n'est agité en aucune
indiquant quelque principe lui-même appliqué pour
le renouvellement de conseils municipaux.

Le article de loi sur le conseil municipal en annexe.

art. 2. on conserve la carte obligatoire. Suppression
de la fin du paragraphe comme il est dit ci-dessus.

art. 4. adopté après échange d'observations.

art. 5. M. Griffe propose qu'on lui donne l'effet de
la loi libérée en vue de l'impôt sur le revenu.

art. 6. M. Cornu propose de lui substituer la
redaction suivante: les fonctionnaires de l'Etat et de l'enseignement
supérieur ^{aux} qui ont des cartes de priorité,
sont à l'exception de la loi.

art. 7. M. Cornu propose qu'on lui donne l'effet de
la loi même temps que la carte de l'enseignement.

art. 8 la priorité lui sera appliquée aux entrées.

art. 9 indiquera l'impôt à partir du renouvellement
de la loi de conseils municipaux.

Le Président

M. Cornu

Le Secrétaire

G. Guépin

Séance du 24 Juin

Présidence de M. Cornu.

La séance est ouverte à 13^h45

M. Griffe lit son rapport sur le projet de loi.

M. Dupouy dit qu'il demande qu'on lui mette son
art. 2 par le moyen de l'annexe de la loi.

M. Cornu fait quelques observations de nature à
rapporter l'ensemble de la loi.

M. Halgan dit qu'il lui semble que la loi en question

est chargé de remettre ses lettres et en-veloppes et en-
voyer les lettres.

M. Gifford répond qu'il a exprimé le vœu pour
avoir toute liberté au bureau, et sur les questions
à régler sur les circonstances.

M. Corne fait remarquer que dans le projet de loi
q. q. ch. de l'édit, il faudrait en tirer un
seul et non il en demande p. ce qui serait
modifié l'alinéa général.

M. Gifford demande le vote sur le tout et
l'art. 6. accepté par M. Corne
après les changements proposés et adoptés

Le Président

Le Secrétaire

Le Corne

G. Gifford

Seance du 11 Decembre 1880

Présence de M. Corne

La seance est ouverte à 5 h. 1/2.

M. Le Président demande quelle commission faire
une déclaration sur les lettres qui sont envoyés à tous
les propriétaires de l'édit.

M. Le général Robert entre et l'annonce que
il a la disposition de la commission.

M. Gifford dit que le sénat est sur l'impasse
de divers idées; la commission s'est bornée à
proposer un mode pour arriver à ce but d'arriver
tant que le sénat peut se procurer des divers
moyens de représenter la grande, l'édit, etc. etc.
la commission question qui n'est pas le but
spécial de la loi. Le système de l'édit de l'édit

avaient plutôt pour but d'assurer l'indépendance
d'habitants.

M. Doucet fait remarquer que l'article, en substance
de M. Robert est un autre projet.

M. Cornu fait observer à M. Robert que les deux premiers
articles de son vote à cet égard sont difficiles d'adopter un projet
qui ne soit la suppression de deux articles votés.

M. Robert dit que la discussion terminée on peut
introduire un autre projet qui serait en fait l'ancien
ou serait écarté.

M. Dupuy lit le règlement.

M. Robert s'excuse d'avoir proposé le tardivement son
projet. Il trouve que le projet de la commission ne
répond pas à tous les inconvénients. Il abandonne à la
commission le soin de voter son projet. Il pense qu'il est
désiré une partie d'insérer aux lois de l'administration
La commission a pris sans doute certaines précautions
mais il croit que l'enveloppe n'est pas une garantie
absolue, il considère qu'il y a eu un peu de liberté
par la distribution de l'enveloppe, l'état journalier est le
papier marqué d'un cachet particulier, il trouve à
la commission le soin de faire un grand journal, en
un mot le papier réglementaire est substitué au papier
actuel.

M. Halgan fait remarquer qu'il ne peut voir qu'en
un format de papier par le cours de la monnaie pour
par les élections au service de la loi.

M. Robert reprend que l'état doit être par un règlement
d'administration, il demande si le projet n'est pas
appuyé par les cours de papier d'habitants et contributeurs
de la commune.

M. D'Abnandry est le directeur de la presse de la ville

mais il faut plus à l'élaborer d'articles. Le savoir chaque
chacun voter ses votes d'élus et les mêmes temps voter
de l'état au papier timbré qui est remis à chaque électeur
sur lequel il doit écrire ou faire imprimer le nom
de son candidat. Chaque électeur aura devant lui l'annonce
qui lui est livré à l'acte de l'élection.

M. Lamotte dit que ce système lui paraît d'ailleurs la compétition
le rend plus ardu. Mais on en a le moyen de
demander au bureau d'élus et de composer ensuite
avec l'électeur. On peut à quelle on en a
qu'on pare que l'annonce a de l'élus et de l'électeur.

M. D'abrandy fait remarquer que dans ce système
le bulletin est remis au domicile de l'électeur.

M. Lamotte dit que ce système n'empêche pas
la substitution du bulletin.

M. Bonnet fait remarquer que l'électeur pourra
rayer le nom.

M. D'abrandy et Robur se retirent.

M. Guiffroy présente plusieurs objections sur
la proposition du général Robur.

M. Bonnet dit qu'il ne peut faire au système
du général Robur la même objection que au
système de l'enveloppe.

M. Lamotte signale plusieurs des fautes qui ont
lieu avec les systèmes sans enveloppe.

M. Dupuy veut beaucoup pour le nom de l'élus et
le bureau d'élus est congru par quelle change la
habitudes électorales. M. Dupuy en a vu que
papier électoral offre de grands garanties et de plus
de l'annonce pour la habitudes électorales.

M. Guiffroy fait remarquer que le système de
enveloppe est une garantie entre les mains,

M. cette penser comme M. Dupuy qui n'a fait
 appeler le gouvernement et lui de me en son nom.
 Le papier d'implément est à ce qu'il n'est allé d'un de faire
 connaître le dessin et le travail du papier, on
 a écrit au sein certain petits moyens de reconnaître les
 votes d'électeurs, on ne peut obliger l'électeur à plei
 le bulletin d'une certaine manière et le président en se faisant
 lui que plusieurs bulletins verser quel est le nom du candidat.
 Le président du bureau sur le papier, il sera mal?
 à la lettre, est quand le même mouvement, car les
 papier d'achat et d'implément, le secret des votes ne peut
 être obtenu que par le système d'implément, nous en faisons
 par un loi qui a pour but de supprimer toute la grande
 choses de nous vouloir avoir à un moyen pratique pour
 avoir le secret des votes. Tous systèmes nous ont prouvé à
 la pratique et à ce qui cependant une raison pour vouloir en
 perfectionnement, le seul moyen pratique est celui de
 enveloppes

M. Dupuy pense que le papier d'achat est en ce qui a le
 multiplication de votes par ce que le papier ne se fait de
 manière à ce qu'il ne se fait de reconnaissance s'il y a des
 bulletins, il pense que celui qui ne se fait pas en ce
 à ce qui se fait, l'ordonnement de général Robert,
 M. Lamotte croit que le secret n'est pas trusté à la
 loi, il préfère l'enveloppe comme offre plus de garantie
 M. Cornes pense qu'il faut avoir l'avis du gouvernement,
 il pense qu'il n'y a pas un grand changement dans les
 habitudes, mais qu'il y a sans lieu de s'en occuper avec
 le ministre.

M. Moit pense que ceux qui font de objections sur les
 loi s'opposent beaucoup trop de la fabrication ou
 de retrouver dans les erreurs existantes, on s'en aperçoit les

en conséquence de la loi.

M. Giffé fait remarquer que dans le système de production et de mesure de l'argent, et par conséquent il sort parfaitement quelle soit la tendance de l'élection, et alors il abuse de son autorité pour faire arguer les membres du bulletin en sa faveur.

M. Halgou se rallie au système de M. Cornu pendant le développement dans le même dilecteur.

La commission demande que le gouvernement s'en étende dans son prochain séant
à l'apporter un avis à son tour un quart
de l'année.

H. Cornu

le secrétaire

J. Guaffroy

Séance du 19 Décembre

Président de M. Cornu

M. M. Frattier, son secrétaire d'état et Commerce
assistent à la séance.

M. Cornu expose le système et donne son avis
du gouvernement, et dit que le développement
du général Robert en vue de la France
en vue de la France est le développement.

M. Frattier dit que le développement du système
du général Robert contre le développement, c'est
que les revenus à développer d'encourager, et que
les quelques choses qui doit faire en France
moi si l'impression par entre le développement,
ou peut faire dit par entre les pays, le
système du général Robert en vue de la France
au vu de l'encouragement qu'il se fait. M. M.
de l'encouragement dans tous les systèmes.

M. Lemaire dit qu'il faudrait y avoir une
feuille d'arrangement pour le vote.

M. Guiffey fait remarquer que les candidats eux
mêmes distribuent le vote. Il faut voter
par bulletin.

M. Guiffey adopte cette manière de voter à dit qu'il
y a beaucoup de commodes de libération. Il veut
quelques mois encore de son vote. M. Buffet a
objection qu'il lui viendrait par suffrages pour qu'il
faut ~~être~~ isolé libération. On pourra plus tard
avoir libération. On verra plus tard ce qu'il y a
à faire avec le projet de l'éducation de libération.

M. le général Robur a très habilement redonné
la proposition avec l'abandon à un règlement
d'administration. C'est un moyen de faire adopter
le principe de l'école libre. L'intervention du
gouvernement est une certaine efficacité pour
faire adopter la loi.

M. Falloux dit que le gouvernement est tenu
à la loi, mais il ne le fera pas proposer si
conséquent il n'a pas encore pu le faire.

M. Dupuy pense que l'arrondissement de général
Robur offre l'avantage d'arriver le plus vite
avec une première question de savoir à quel
moment la loi doit être appliquée, il faut qu'elle
soit tout près à venir.

M. Guiffey dit que le mode de l'élection s'applique
aux élections communales et provinciales. On peut
penser l'application de la loi.

M. Falloux dit qu'il n'y a aucun motif
pour voter une loi à quelle élection elle
se fera pour s'appliquer.

M. Cornu dit que les trois tentatives faites sont
abusives et c'est inutile de le répéter.

M. Fialher dit qu'il faut distribuer 9 bulletins
par semaine 20 millions 10 millions pour les
bourses et 20 millions pour les bourses de
tabac.

M. Courcier dit que l'administration ne
trouve expédient de distribuer les
d'aujourd'hui sont fabriqués qui peuvent
fabriquer de 50 millions d'un type
dans le dit air venter et de une à un type de classe
d'ambition de direction d'expérimentation naturelle
naturellement à la fabrication des courbes types
le prix des deux types varierait en 4 et 6 francs
bulletin.

Séance du 27 Janvier 1881.

La séance ouverte à 1^h 30 le président
de M. Bouvier en remplacement de M. Cornu
excusé.

M. Lamate prend que en rapport direct les
propositions du général Robert en l'absence de
l'auteur. Il se décide qu'il est possible de les
la discussion.

M. Bouvier lit un aperçu de objections de M. Cornu
à la proposition du général Robert.

M. Lamate prend que le bulletin de vote sur
papier uniforme peut avoir certains avantages
mais il ne donne pas toute la garantie que la
recherche est un grand inconvénient.

M. Guffé rappelle que le bulletin de vote qui est en

voulant par de l'enveloppe pour servir des votes, ou
 l'enveloppe, de donner le projet de la Robert que
 l'on vendait au système primitif. Le huit veut
 l'Etat que. quand on veut quelque chose de parfait
 ou certains des ouvrages pour avoir au résultat, mais
 peut on proposer autrement un moyen plus simple qui
 que celui qui est opposé. Le système du général
 Robert peut servir de certains ouvrages, mais il ne
 peut pas à tout.

M. Dupuy cherche un système primitif, il me
 dit que par d'un la proposition du général Robert,
 il se voit d'avis qu'il en l'avis se un autre son
 question.

M. Lamotte me dit qu'il ne fait le rapport.

M. Giffre communique un projet qui se peut voir
 au bureau et qui consiste à mettre sur le bulletin
 de vote une estampe dessinée par le bureau.

M. Lamotte combat le système.

M. Giffre trouve que le système se peut par. qu'on
 préfère que le système de l'enveloppe, car il peut se
 contre la indication de président. Le seul bulletin
 valable serait celui qui porte la signature.

M. Giffrey dit que'il est contre le divers
 systèmes.

M. Brouet approuve le système du général Robert

M. Dupuy combat qu'on le membre sur l'accord
 pour approuver la proposition, mais il y a une question
 de procédure. 1° on ne peut pas en l'absence du
 président 2° entendre le général Robert.

M. Giffre propose qu'il se doit sur ce point
 à mettre sur bulletin sur avec enveloppe pour de
 contour variable.

M. Duvoy pour qu'il soit imprimé l'indépendance
qui s'applique comme au choix de l'andart pour
ou ligne distincte.

M. Grotte dit que si l'on permet à chaque électeur
de se servir d'un système, on aura aussi l'électeur qui
voté contre le vote.

M. Grotte, combat ce système.

M. Monétrois dit qu'il n'y a pas qu'un moyen qui
obviât à tout inconvénient c'est de prendre la ballote
l'indépendance sur toute place dans la salle de scrutin.

M. Corne entre au scandale. Il se demande que le général
Robert sera convaincu.

Les autres se taisent à 2 h

Le Président

Le Secrétaire

S. Corne

G. Grotte

Séance du 29 janvier 1881.

présent. MM. Corne, Halgag, Massé, Duvoy.

Donner. Grotte.

M. Grotte. Je vous prie de lire la lettre

Le bureau donne M. Grotte comme secrétaire provisoire

M. le Président donne la parole à M. le Général
Robert, qui expose le système qui en la base est
le, contre projet;

au préalable il donne connaissance d'un
tableau de Baggio qui expose le système d'indépendance
de l'électeur après qu'il s'agit de liberté choisir sur une
liste de tous les candidats celui qu'il préfère et
biffer les autres de ceux qu'il veut exclure.

M. le Général Robert se défend en disant
que contre projet a l'avantage d'une façon uniforme
que de l'électeur souverain vis-à-vis de ceux qui

Officiel du 29 janvier 1881 =
Déjà en discussion - la Commission
qui donne l'avis du Comité Suprême
de Genève Robert

Voir

Note

14
enveloppe qui formerait votre say uniforme
En tout les say le papier uniforme devrait
être déposé de telle sorte que dans un cadre
ou imprimé le nom de l'élève, sans que
sur le placard de l'impression le nom de l'élève
de trace sur le verso du papier -

Tout bachelier bachelier aura l'air
le nom de l'élève formerait être annulé comme
portant un signe extérieur - Ce dessin le
la partie.

Devant le règlement d'administration
publique relatif aux détails qu'une loi
sur l'efficacité jusqu'à ce jour.

Ce règlement formerait être bachelier
L'après enquête faite, m. Digne, sans que il fut possible
de recevoir à l'appareil Compagnie du Vole d'un lieu.

Le Sénat Robert demande que la loi passe
à quelle élection est bien applicable à l'enseignement
de ces cas jusqu'à la loi en même temps.

Il revient bachelier le lettre M. Baggio.
La parole au conseil donnée à M. Demole qui
a manifesté le désir d'être entendu sur la Commission
après de lui avoir remis les observations des Directeurs du
Département de la Seine & Seine :

En grand usage, existant dans le Département.
Dans les divers Communes de la quelle on établit ces usages
pour son administration municipale le chef de l'Etat major.
De ces usages ; Les usages sont dans leur dépendance
en redoublant d'aller au scrutin pour un bachelier
directe à ceux qui l'occupent.

à défaut de envelopper représentatif. M.
Demole pense que le système du papier uniforme suffirait,
ce serait ce système de bachelier qui leur ont donné
mandat de soumettre ces observations à la Commission :

M. Demole Robert & Demole Interrogés, de
Commission entre et délibération -

Le projet verbal de la précédente séance en le
L'adopte.

M. le Président estime que le Sénat est fatigué de
cette question - qu'il n'y a plus rien à faire - que l'œuvre
de la Commission est terminée

S'il fallait faire quelque chose il faudrait remettre
sur l'enveloppe pour par l'élection sur le bureau de la table
à côté du bureau & dans laquelle l'élection glisserait
les bulletins; il faut laisser au temps la solution de
problème

M. Rouvier expose les mêmes pensées &
le fait local doit à l'égard M. le Général Robur, n'est pas
un moyen praticable - cette question ne saurait être
employée

M. Dufaure constate que les dispositions de l'ancien
sont telles que la question doit être abandonnée, qu'il
faut la lâcher complètement

Aujourd'hui la Commission voudrait faire
quelque chose, le système du papier uniforme tendant vers
uniformité sur la pratique résultant de l'application
du décret de 1852.

M. Holger a écrit des observations sur
Dufaure - l'uniformité du papier en une garantie
sérieuse; le mouvement de la justice pour M. Dufaure le
système actuel de votation - il faut attendre

M. Dufaure demande si le papier uniforme
serait en quantité limitée à la disposition des électeurs
il n'y a pas d'objection

M. le Président redonne la réponse que l'œuvre
de divers systèmes proposés, peuvent mettre à la charge
des candidats

M. le Président, met aux voix le contre-projet
de l'ancien Robur

L'Assemblée a la majorité de l'ancien
Voix contre le projet, mais il n'y a pas lieu
à l'adopter le contre-projet

La séance est levée

... Fait en vertu de moi & au nom de l'Assemblée

our signi le p... le... e...

Le Coray

Guittet

Seance Du 3 Jevine 1881.

Sous piquets M. M. Corne, Malle, Lamorte, Dudois, Roman Guittet -

absents M. de Guittet - Halsay, Hequet.

M. Guittet se desole comme tantain p... es, remplacées par M. Guittet empêché.

M. le president pense que le projet de l'annuaire ou Contre-projet de M. le General Robert. Sur la Commission, on le dit... qu'il est inutile d'examiner les divers autres m. de... qui peuvent être proposés. Sous aucune le secret du vote.

Tant il faut le cas le bonner a Guittet au tenar de conclusions negatives ou bien p... ou systeme nouveau et plus simple que celui que le tenar a usé.

Si la Commission, pensait qu'il y a quelque chose de preser a proposer il soumettrait a la Commission des dispositions... qui seraient complètes sur le sujet... au 1. Dans les sections, élections, sous des sections de... au 2. Des enveloppes, spéciales, et d'un modèle uniforme... sur les... de la mairie mis, dans chaque section... de la section, par votants, et les, sous placés, sur une table a fin de destination du bureau... et chaque électeur, après avoir produit devant le bureau la carte... centrale va prendre une de ces enveloppes, il y écrit son bulletin... et le remet au président qui le dépose dans la section.

M. Lamorte estime que le tenar a manifesté suffisamment son... de maintenir le statu quo, qu'il ne faut donc... et ce projet... de General Robert... le systeme... que que très simple, soumis a la Commission sans...

M. Roman pense que le projet... de Corne... sera... à droite... le tenar.

M. Malle exprime la même... de...

M. Dudois, examine le projet de M. Corne. Il croit que ce projet... une simplification; ce projet... de enveloppes... spéciales, et uniformes; il ne dit pas... sera la sanction; si ce sera... de nullité ou non.

mais ne trouvant pas une idée ou une pratique qui satisfaisse le Sénat, j'intervente biez la sortie du raport de la proposition primitive formée par la Commission

En conséquence le Doyen estime qu'il n'y a pas lieu de soumettre au Sénat le projet de la Com. Commanche qu'il est que ce projet ne sera pas adopté.

M. Corne estime qu'il faut supposer que l'administration comprendra le devoir de ne pas faire par les électeurs qui le proposent de envelopper mis à la disposition du Bureau et nombre égal à celui des électeurs =

... d'électeurs aura droit par un seul simple la possibilité de se procurer une enveloppe.

Dans la même heure l'obligation de la taxation sera la nullité de vote sans effet sur les enveloppes

M. Grille estime au avant de proposer au Sénat le projet de la Com. que il reconnait la possibilité de les arriérés, il faudrait peut être s'occuper de les soutenir par divers groupes

La Commission continue de délibérer au prochain jour.

La séance est levée à 5 h. moins 1/4.

En son le Président de la séance signé

A. Corne

Grille